



Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue par visioconférence le mercredi 23 février 2022, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : la mairesse de la ville de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau, la mairesse de la ville d'Hudson, Chloe Hutchison, le maire de la municipalité des Cèdres, Bernard Daoust, le maire de la municipalité des Coteaux, Sylvain Brazeau, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le préfet suppléant et maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, la mairesse suppléante de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Natalia Pereira, le maire de la ville de Pincourt, Claude Comeau, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Peter Zytynsky, le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger, le représentant de la municipalité de Rivière-Beaudette, Ghyslain Maheu, la mairesse de la ville de Rigaud, Marie-Claude Frigault, le maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Shawn Campbell, la mairesse de la municipalité de Saint-Clet, Mylène Labre, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, la mairesse de la ville de Saint-Lazare, Geneviève Lachance, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, David McKay, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, la mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Julie Lemieux, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Mario Tremblay.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général et greffier-trésorier, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint, Sébastien Legros, agent de soutien au développement social, mesdames Linda Lecompte, agente en comptabilité et finances et Élise Phoenix, agente d'intervention aux cours d'eau.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Avant de débiter, monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, prend les présences.

Monsieur Patrick Bousez, préfet, rappelle que conformément aux directives gouvernementales concernant les mesures d'encadrement des séances du conseil (ordinaire ou extraordinaire), les séances du CA et du conseil de la MRC sont tenues sans la présence du public, enregistrées et diffusées sur le site web de la MRC dès le lendemain de la tenue de la séance en version audio.

Si les citoyens ont des questions, ils peuvent les adresser à madame Natacha Cadieux à l'adresse ncadieux@mrcvs.ca.

Il souligne la présence de madame Jeanne Turbide, attachée politique de la députée de Soulanges, madame Marilyne Picard et madame Jessica Brisson, attachée politique de la députée de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols.

22-02-23-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : madame **Chloe Hutchison** et résolu

d'ouvrir la séance à 19 h 48.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

22-02-23-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Bernard Daoust**
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.



3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait le suivi des résolutions adoptées au conseil.

SUJETS TRAITÉS	POSITIONNEMENT	RÉSOLUTION	SUIVI
Demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) afin de reprendre la responsabilité de la prise d'eau de la rivière Rouge à Coteau-du-Lac	Demande au MTQ de reprendre la responsabilité	20-09-16-17	La lettre de refus du MTQ a été déposée au conseil du 19 mai 2021. La table de l'eau du 3 février 2022 reconnaît que la conduite est sous la responsabilité civile de la MRC et recommande de débiter des études pour connaître les options de travaux sur la conduite.
Lettre pour la reconnaissance de sites géologiques d'exception : mont Rigaud et les zones de recharges préférentielles pour l'aquifère qui desservent 95 000 personnes en eau potable	Transmission de la lettre au gouvernement pour demander son intervention	21-02-24-10	Le 5 novembre 2021, le préfet réitère sa demande de rencontre rapide avec le ministre Jonathan Julien afin qu'il nous confirme qu'il utilisera son pouvoir discrétionnaire pour permettre l'entrée en vigueur de notre schéma d'aménagement. Il n'y a pas eu de rencontre avec le ministre Julien. L'avis gouvernemental relatif au schéma d'aménagement 3 ^e génération daté du 1 ^{er} décembre 2021, retient non conforme, aux orientations gouvernementales, la partie du schéma contenant les territoires incompatibles aux activités minières. Le schéma d'aménagement sera modifié pour se conformer aux orientations gouvernementales.
Désapprobation du règlement 232 du schéma d'aménagement et de développement révisé de 3 ^e génération (SADR3) au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) : positionnement		21-10-06-08	La demande de déclaration de conformité du SADR3 au PMAD a été envoyée à la CMQ le 8 novembre 2021. La Commission a rendu sa décision, le SADR3 a été déclaré conforme au PMAD. Une rencontre avec l'avocat et l'urbaniste au dossier est prévu lundi le 28 février 2022 pour préparer un plan d'action relative à la mise en place de la décision.
Entente intermunicipale entre la MRC de Vaudreuil-Soulanges et Mascouche pour l'élaboration et la publication d'appel d'offres publics conjoints pour le tri et le conditionnement des matières recyclables d'avril 2022 au 31 décembre 2024	Autorisation	21-12-08-16	L'entente a été signée et transmise à la ville de Mascouche. L'appel d'offres public a été déposé sur le SÉAO le 13 janvier 2022. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 17 février 2022. M. Beaudoin va revenir au Conseil pour un positionnement.
Demande à la CPTAQ pour l'aliénation et l'exclusion d'une partie du lot numéro 3 765 278 à Saint-Polycarpe à des fins d'entreposage de machinerie agricole : adoption		22-01-26-26	La demande a été envoyée à la CPTAQ et un accusé réception a été reçu le 1 ^{er} février 2022.



**3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2022 :
ADOPTION AVEC MODIFICATION PROPOSÉE PAR MONSIEUR MICHEL
BOURDEAU, MAIRE DE TERRASSE-VAUDREUIL**

22-02-23-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Bernard Daoust** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 janvier 2022 **en retranchant le point 6.2.20.**

Proposition adoptée.

**3.3 CORRECTION AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
8 DÉCEMBRE 2022 À LA DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU
QUÉBEC : AUTORISATION**

22-02-23-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'apporter la correction au procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2022 à la demande de la Société d'habitation du Québec.

Proposition adoptée.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

**4.1 CENTRE PRÉNATAL ET JEUNES FAMILLES – INTRODUCTION, MONSIEUR
SÉBASTIEN LEGROS ET PRÉSENTATION POWERPOINT DE MADAME NANCY
PELLETIER, DIRECTRICE GÉNÉRALE DU CENTRE PRÉNATAL ET JEUNES
FAMILLES**

Madame Nancy Pelletier, directrice générale du Centre prénatal et jeunes familles, explique la vision et la mission de l'organisme.

**4.2 MOTION DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR SÉBASTIEN LEGROS, AGENT DE
SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

22-02-23-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

de féliciter monsieur Sébastien Legros pour le travail accompli au cours des 10 dernières années au sein de la MRC et auprès de nombreuses organisations du territoire engagées pour le développement social.

Proposition adoptée.

5. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

**5.1 COMPTE RENDU DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 24 JANVIER 2022 :
DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

**5.2 COMPTE RENDU DE LA TABLE DES RESSOURCES HUMAINES DU 2 FÉVRIER
2022 : DÉPÔT**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

5.3 COMPTE RENDU DE LA TABLE DE L'EAU DU 3 FÉVRIER 2022 : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.



5.4 COMPTE RENDU DE LA TABLE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DU 4 FÉVRIER 2022 : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

5.5 COMPTE RENDU DU COMITÉ DES BÂTIMENTS DU 7 FÉVRIER 2022 : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

5.6 COMPTE RENDU DE LA TABLE TERRITORIALE SUR LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DURABLE (PDS) DU 9 FÉVRIER 2022 : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

5.7 COMPTE RENDU DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE DU 10 FÉVRIER 2022 : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

5.8 COMPTE RENDU DE LA TABLE RÉGIONALE D'AMÉNAGEMENT DU 11 FÉVRIER 2022 : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

5.9 COMPTE RENDU DU COMITÉ CMR DU 14 FÉVRIER 2022 : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

5.10 COMPTE RENDU DE LA TABLE DES RESSOURCES HUMAINES DU 16 FÉVRIER 2022 : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

6.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

22-02-23-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Bernard Daoust** et résolu

d'adopter la liste MRC 22-02-23.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 22-02-23, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.



6.1.2 REMBOURSEMENTS / COTISATIONS

6.1.2.1 REMBOURSEMENTS DES DÉPENSES DES EMPLOYÉS : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

6.1.2.2 COTISATION 2022 À L'ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES RÉGIONAUX DES COURS D'EAU DU QUÉBEC (AGRCQ) POUR MADAME ÉLISE PHOENIX AU MONTANT DE 201,21 \$ TAXES INCLUSES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la période de renouvellement pour la cotisation annuelle à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec pour madame Élise Phoenix, à titre de membre actif pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT que ces frais sont prévus au budget 2022 et que les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 460 00 494;

POUR CES MOTIFS,

22-02-23-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Comeau** et résolu

d'autoriser le paiement de la cotisation 2022 à l'AGRCQ pour madame Élise Phoenix, agente d'intervention aux cours d'eau, à titre de membre actif au montant de 201,21 \$ taxes incluses.

Proposition adoptée.

6.1.2.3 COTISATION À L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC 2022-2023, POUR MADAME STÉPHANIE LAVERGNE, AU COÛT DE 590 \$ TAXES INCLUSES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la période de renouvellement pour la cotisation annuelle à l'Ordre des ingénieurs du Québec pour madame Stéphanie Lavergne, à titre de membre régulier, du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT que ces frais sont prévus au budget 2022 et que les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 460 00 494;

POUR CES MOTIFS,

22-02-23-08 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Andrée Brosseau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Guy Pilon** et résolu

d'autoriser le paiement de la cotisation à l'Ordre des ingénieurs du Québec 2022-2023 pour madame Stéphanie Lavergne à titre de membre régulier au coût de 590 \$, taxes incluses.

Proposition adoptée.

6.1.2.4 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION DE LA MRC À L'AGENCE DE GÉOMATIQUE DE LA MONTÉRÉGIE (GÉOMONT) POUR 2022 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC est l'un des partenaires principaux du programme régional d'acquisition de données sur les milieux humides et hydriques en cours de réalisation par GéoMont;

CONSIDÉRANT QUE les projets d'acquisition d'orthophotos précédents incluant celui de 2021 ont été confiés à GéoMont;

CONSIDÉRANT l'importance de cet organisme en matière Info territoire au Québec;



CONSIDÉRANT le nombre important d'intervenants de différents ministères siégeant au conseil d'administration de cet organisme à but non lucratif et les positionnements pouvant en découler pour la MRC;

CONSIDÉRANT la résolution du conseil de la MRC numéro 19-03-27-20 confirmant la nomination de madame Hsin-Hui Huang, spécialiste en géomatique à la MRC, à titre de membre du conseil d'administration de GéoMont;

POUR CES MOTIFS,

22-02-23-09 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la MRC à l'Agence de géomatique de la Montérégie (GéoMont) pour 2022.

Proposition adoptée.

6.1.3 COURS D'EAU

6.1.3.1 SERVICE DE NETTOYAGE DE L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE DE L'ÉQUIPE DES COURS D'EAU PAR LA COMPAGNIE HÉRARD ET FILS NETTOYEURS INC. POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 1 000 \$, TAXES INCLUSES POUR L'ANNÉE 2022 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT les besoins de l'équipe des cours d'eau en matière de nettoyage d'équipement de protection individuelle, notamment pour effectuer des travaux d'inspection en milieu riverain (tique, boue, herbe à puce, panais sauvage);

CONSIDÉRANT la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST) et le *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* (RSST);

CONSIDÉRANT QUE des sommes ont été prévues au budget de l'équipe des cours d'eau pour le nettoyage d'équipement de protection individuelle et que ces sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 460 00 650;

POUR CES MOTIFS,

22-02-23-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'autoriser le service de nettoyage de l'équipement de protection individuelle des cours d'eau par la compagnie Hérard et fils nettoyeurs inc. pour un montant maximal de 1 000 \$, taxes incluses pour l'année 2022.

Proposition adoptée.

6.1.3.2 DEMANDE DE FINANCEMENT D'UN MONTANT TOTAL DE 80 000 \$ À LA FONDATION INTACT POUR UNE ÉTUDE D'AVANT-PROJET POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'INTERVENTION DANS LE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE À LA RAQUETTE DE NATURE-ACTION QUÉBEC : APPUI

CONSIDÉRANT QUE le projet de rétention des sols agricoles, débuté en 2016, est de réaliser des travaux de rétention des sols sur les terres agricoles et de maximiser l'utilisation des subventions disponibles auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et vise aussi à sensibiliser les agriculteurs et les mobiliser afin d'améliorer leurs pratiques agricoles sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la MRC mandate Nature-Action Québec pour la coordination du projet de rétention des sols agricoles afin d'ajouter de nouveaux secteurs à l'extérieur de la rivière Delisle qui est déjà desservie dans l'approche collective du projet d'amélioration de la biodiversité;



CONSIDÉRANT QUE Nature-Action Québec veut déposer une demande de financement à la fondation Intact pour une étude d'avant-projet, au montant total de 80 000 \$, portant sur l'élaboration d'un plan d'intervention dans le bassin versant de la rivière à la Raquette;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est interdisciplinaire puisqu'il répond aux objectifs de plusieurs projets, dont le Plan de développement de la zone agricole et de la Politique de l'arbre et des boisés, notamment pour assurer la connectivité du Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges puisque le projet guidera les actions à long terme pour ce secteur à forte vocation agricole, qu'il vise la concertation locale et qu'il vise à augmenter la connectivité entre les milieux naturels;

CONSIDÉRANT QUE la table de l'eau du 3 février 2022 recommande l'appui au dépôt de ce projet de Nature-Action Québec;

POUR CES MOTIFS,

22-02-23-11 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Andrée Brosseau**
APPUYÉ PAR : madame **Chloe Hutchison** et résolu

d'appuyer le dépôt de la demande de financement à la fondation Intact de l'étude d'avant-projet pour l'élaboration d'un plan d'intervention dans le bassin versant de la rivière à la Raquette de Nature-Action Québec.

Proposition adoptée.

6.1.4 MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE RENOUVELLEMENT TI INCLUANT LE REMPLACEMENT DE 13 POSTES INFORMATIQUES POUR L'ANNÉE 2022 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT le plan de renouvellement TI adopté par la table TI en 2021 et présenté à la table TI le 4 février 2022 qui inclut le remplacement des 13 ordinateurs portables pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT l'article 10.1 du Règlement de gestion contractuelle no 288-1 favorisant l'achat local en respect du principe de rotation des fournisseurs;

CONSIDÉRANT la grande fluctuation du marché électronique et la rareté des puces électroniques;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont prévues au budget 2022 pour l'application du plan de renouvellement TI;

POUR CES MOTIFS,

22-02-23-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Peter Zytynsky**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Bélanger** et résolu

d'autoriser le directeur général ou le directeur général adjoint à procéder aux achats informatiques prévus au plan de renouvellement TI par voie de bon de commande, pour l'année 2022 et d'en rendre compte à la table TI.

Proposition adoptée.

6.1.5 SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX : ADOPTION

CONSIDÉRANT le budget 2022;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 622 00 410;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la MRC sera financée à même le fonds suivant :

- Fonds régions et ruralité (FRR) 2021-2022 - 177 000 \$;



POUR CES MOTIFS,

22-02-23-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

de verser les sommes prévues au budget 2022 selon le tableau ci-dessous, faisant partie intégrante de la présente;

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à signer les ententes avec les organismes suivants :

Équipements régionaux - Budget 2021

Maison Trestler	25 000 \$
Musée régional de Vaudreuil-Soulanges	55 000 \$
Centre d'archives Vaudreuil-Soulanges	62 000 \$
Pointe-du-Moulin	10 000 \$
Piste cyclable	25 000 \$

TOTAL : 177 000 \$

Proposition adoptée.

6.2 GREFFE ET LÉGISLATION

6.2.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 232 - SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ 3E GÉNÉRATION - DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DU SADR DE LA MRC AU PMAD PAR LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC (CMQ) : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

6.2.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 95-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 95 CONCERNANT LES MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SOMME D'ARGENT EXIGIBLE LORS DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RÉVISION ADMINISTRATIVE RELATIVE À L'ÉVALUATION FONCIÈRE : ADOPTION

ATTENDU QU'il y lieu de modifier le Règlement numéro 95 afin d'ajuster le montant de la somme d'argent exigée lors du dépôt d'une demande de révision administrative relative à l'évaluation selon le Tarif des droits, honoraires et autres frais afférents aux recours instruits devant le Tribunal administratif;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges du 26 janvier 2022 par madame **Chloe Hutchison** et que le projet de règlement a été déposé;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la MRC ont reçu copie du Règlement en date du 18 février 2022, en respect de l'article 445 du Code municipal du Québec;

POUR CES MOTIFS,

22-02-23-14 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Marie-Claude Frigault**
APPUYÉ PAR : madame **Chloe Hutchison** et résolu

qu'un règlement portant le numéro 95-6 soit adopté et qu'il soit statué par ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 2 est abrogé et remplacé par le texte suivant:

« Le montant de la somme d'argent exigée par l'article 1 est fixé selon les catégories suivantes pour chaque unité d'évaluation ou lieu d'affaires :



1. 81,55 \$ lorsque la demande de révision administrative porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est inférieure ou égale à 500 000 \$;
2. 326,10 \$ lorsque la demande de révision administrative porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 500 000 \$ et inférieure ou égale à 2 000 000 \$;
3. 543,50 \$ lorsque la demande de révision administrative porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 2 000 000 \$ et inférieure ou égale à 5 000 000 \$;
4. 1 087,00 \$ lorsque la demande de révision administrative porte sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 5 000 000 \$;
5. 43,50 \$ lorsque la demande de révision administrative porte sur un lieu d'affaires dont la valeur locative inscrite au rôle est inférieure ou égale à 50 000 \$;
6. 141,35 \$ lorsque la demande de révision administrative porte sur un lieu d'affaires dont la valeur locative inscrite au rôle est supérieure à 50 000 \$.

ARTICLE 2

L'article 3 est abrogé et remplacé par le texte suivant :

« Le montant de la somme d'argent exigée par l'article 1 est de 81,55 \$ lorsque la demande de révision administrative n'est pas visée à l'article 2. »

ARTICLE 3

L'article 6 est abrogé et remplacé par le texte suivant :

« Le présent règlement s'applique à l'égard d'une demande de révision administrative portant sur un rôle d'évaluation foncière ou un rôle de valeur locative applicable à tout exercice financier à compter de 2021. »

ARTICLE 4 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.



PATRICK BOUSEZ
Préfet



GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à la séance ordinaire du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 23 février 2022.

Entrée en vigueur le 1er mars 2022.

Proposition adoptée.

6.2.3 AVENANT 12 AU CONTRAT DE PRÊT CONCLU DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PAUPME) : ENTÉRINEMENT DE SIGNATURE

ATTENDU QUE le 12 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

ATTENDU QUE ce contrat de prêt précise les modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et les modalités de remboursement du prêt consenti à la MRC par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE le 1^{er} octobre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises afin



de permettre l'octroi de contributions non remboursables aux entreprises situées dans les zones en alerte maximale (zones rouges) déterminées par le gouvernement du Québec depuis le 30 septembre 2020 et dont la fermeture a été ordonnée afin de protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;

POUR CES MOTIFS,

22-02-23-15 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Julie Lemieux**
APPUYÉ PAR : monsieur **Peter Zytynsky** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant, le directeur général ou le directeur général adjoint **à signer** l'avenant 12 au contrat de prêt conclu dans le cadre du Programme aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME).

Proposition adoptée.

6.2.4 AVENANT 15 AU CONTRAT DE PRÊT CONCLU DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PAUPME) : ENTÉRINEMENT DE SIGNATURE

ATTENDU QUE le 12 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

ATTENDU QUE ce contrat de prêt précise les modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et les modalités de remboursement du prêt consenti à la MRC par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE le 2 juin 2020, le gouvernement du Québec a autorisé une enveloppe additionnelle de 100 000 000 \$ dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises pour l'année financière gouvernementale 2020-2021;

ATTENDU QUE le 8 décembre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé une nouvelle enveloppe additionnelle de 50 000 000 \$ dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises pour l'année financière gouvernementale 2020-2021;

ATTENDU QUE le 12 janvier 2021, le gouvernement du Québec a autorisé une nouvelle enveloppe additionnelle de 225 000 000 \$ dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises pour l'année financière gouvernementale 2020-2021;

ATTENDU QUE le 9 avril 2021, le gouvernement du Québec a autorisé une nouvelle enveloppe additionnelle de 100 000 000 \$ dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises pour l'année financière gouvernementale 2021-2022;

ATTENDU QUE les conditions et modalités d'octroi d'un prêt additionnel aux municipalités régionales de comté et aux villes ont été autorisées le 2 juin 2020 et modifiées le 8 décembre 2020 et le 9 avril 2021;

ATTENDU QUE la MRC a reçu un montant additionnel de 1 224 478 \$, lequel a été confirmé dans un avenant au contrat de prêt;

ATTENDU QUE la MRC a reçu un montant additionnel de 612 239 \$, lequel a été confirmé dans un avenant au contrat de prêt;

ATTENDU QUE la MRC a reçu un montant additionnel de 2 000 000 \$, lequel a été confirmé dans un avenant au contrat de prêt;

ATTENDU QUE la MRC a reçu un montant additionnel de 3 000 000 \$, lequel a été confirmé dans un avenant au contrat de prêt;

ATTENDU QUE la MRC a reçu un montant additionnel de 2 000 000 \$, lequel a été confirmé dans un avenant au contrat de prêt;



ATTENDU QUE la MRC a reçu un montant additionnel de 2 000 000 \$, lequel a été confirmé dans un avenant au contrat de prêt;

ATTENDU QUE la MRC est admissible à un montant additionnel de 2 500 000 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des modifications aux articles 1 et 2 du contrat de prêt pour tenir compte de ce montant additionnel octroyé à la MRC;

POUR CES MOTIFS,

22-02-23-16 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Julie Lemieux**
APPUYÉ PAR : monsieur **Peter Zytynsky** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant, le directeur général ou le directeur général adjoint à **signer** l'avenant 15 au contrat de prêt conclu dans le cadre du Programme aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME).

Proposition adoptée.

6.2.5 AVENANTS SUPPLÉMENTAIRES À VENIR AU CONTRAT DE PRÊT CONCLU DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PAUPME) : AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE le 12 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

ATTENDU QUE ce contrat de prêt précise les modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et les modalités de remboursement du prêt consenti à la MRC par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE des avenants supplémentaires au contrat de prêt devront être signés ultérieurement;

POUR CES MOTIFS,

22-02-23-17 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Julie Lemieux**
APPUYÉ PAR : monsieur **Peter Zytynsky** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant, le directeur général ou le directeur général adjoint à signer tous les avenants supplémentaires à venir au contrat de prêt conclu dans le cadre du Programme aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME).

Proposition adoptée.

6.2.6 VENTE DU LOT NUMÉRO 1 686 945, APPARTENANT À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES, À LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX, À DES FINS DE PARC, POUR UN MONTANT DE 11 100 \$: AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande de la Municipalité des Coteaux d'acquérir le lot 1 686 945 du cadastre du Québec, d'une superficie de 3 710 pi² appartenant à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, localisé en bordure du lac Saint-François, face à l'édifice du conseil de comté de Soulanges;

CONSIDÉRANT que le lot fait l'objet d'un bail emphytéotique, enregistré le 20 décembre 1925 entre la Corporation municipale de Comté de Soulanges et la Municipalité de Coteau-Landing;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'évaluation effectué le 15 octobre 2021 évalue ce lot à une valeur marchande de 11 100 \$;



CONSIDÉRANT que le comité des bâtiments recommande au conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges la vente du terrain à la Municipalité des Coteaux;

POUR CES MOTIFS,

22-02-23-18 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Chloe Hutchison**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser la vente du lot 1 686 945 du cadastre du Québec à la Municipalité des Coteaux, à des fins de parc seulement, pour la somme de 11 100 \$, aux conditions suivantes :

- Que la vente soit sans garantie légale;
- Que la vente soit nette;
- Que tous les frais et charges soient à la charge de la Municipalité des Coteaux, soit les frais d'arpentage, du certificat de localisation et les frais de notaire;
- Que l'usage du terrain soit à des fins de parc seulement et que cette condition soit inscrite à l'acte de vente.

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à signer tous les documents afférents à la vente.

Proposition adoptée.

6.2.7 SIGNATURE DE L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT SUR LA CONCERTATION RÉGIONALE DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE LA MONTÉRÉGIE 2022-2025 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT le rôle important des démarches de concertation pour soutenir la mise en œuvre des priorités régionales de développement découlant de la Stratégie d'occupation et de vitalité du territoire pour la Montérégie;

CONSIDÉRANT le rôle important que joue le conseiller en développement régional de la Table de concertation régionale de la Montérégie dans la mise en place et le soutien des ententes sectorielles de développement au sein de la région;

CONSIDÉRANT le succès de la démarche de concertation entamée avec l'Entente sectorielle de développement sur la concertation régionale dans la région administrative de la Montérégie 2018-2022;

CONSIDÉRANT la volonté des 12 MRC de la Montérégie, de l'agglomération de Longueuil, du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et de la Table de concertation régionale de la Montérégie à signer une nouvelle entente pour une durée de 3 ans et à bonifier les montants disponibles;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé que les MRC de la Montérégie et l'agglomération de Longueuil s'engagent à contribuer pour un montant de 195 000 \$ sur trois ans, soit un maximum de 26 % du montant total pour la mise en œuvre de l'entente;

POUR CES MOTIFS,

22-02-23-19 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin**
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

d'adhérer à l'Entente sectorielle de développement sur la concertation régionale dans la région administrative de la Montérégie 2022-2025;

de désigner la Table de concertation régionale de la Montérégie en tant qu'organisme mandataire de la mise en œuvre de ladite entente;



de confirmer la participation de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'entente en y affectant les montants suivants par année provenant du poste budgétaire de concertation régionale : 2022 : 5 000 \$ / 2023 : 5 000 \$ / 2024 : 5 000 \$

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant à signer au nom et pour le compte de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ladite entente ainsi que tout document donnant plein effet à la présente résolution;

de désigner monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, à siéger au comité de gestion de l'entente.

Proposition adoptée.

6.2.8 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE L'ASSURANCE MUNICIPALE ET AUTOMOBILE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} MARS 2022 AU 1^{ER} MARS 2023 AVEC LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR UN MONTANT DE 103 184,85 \$ INCLUANT LES TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la couverture d'assurance municipale et automobile de la MRC est fournie par la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) et que le contrat vient à échéance le 1^{er} mars 2022;

CONSIDÉRANT que la MRC participe au regroupement d'assurance des municipalités avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) ;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont prévus aux postes budgétaires suivants :

- 02 190 00 421
- 02 190 00 422
- 02 190 00 425
- 02 120 00 421
- 02 120 00 422
- 02 454 01 446

POUR CES MOTIFS,

22-02-23-20 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Marie-Claude Frigault**
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière de procéder au renouvellement de l'assurance municipale et automobile pour la période du 1^{er} mars 2022 au 1^{er} mars 2023 avec la MMQ pour un montant de 103 184,85 \$, incluant les taxes.

Proposition adoptée.

6.2.9 COURS D'EAU

6.2.9.1 TRAVAUX D'AFFAIBLISSEMENT PRÉVENTIF DU COUVERT DE GLACE PAR FORAGE SUR LES RIVIÈRES DELISLE ET ROUGE : OCTROI DE CONTRAT À HYDRO MÉTÉO AU MONTANT MAXIMAL DE 39 436,43 \$, TOUTES TAXES INCLUSES

CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réaliser des travaux d'affaiblissement préventif du couvert de glace par forage sur les rivières Delisle (bassin 1) et Rouge (bassin 3) dans les municipalités de Coteau-du-Lac et Les Coteaux;

CONSIDÉRANT l'étude d'expertise de pré-affaiblissement qui sera réalisée dans les prochains jours et qui précisera la nécessité et les secteurs à affaiblir par forage sur les rivières Delisle et Rouge;



CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 238 sur la gestion contractuelle autorise l'octroi de contrat de gré à gré pour une dépense supérieure à 25 000 \$, mais inférieure au seuil décrété par le ministre;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière du ministère de la Sécurité publique pour des travaux d'affaiblissement préventifs couvre 50 % des coûts;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 460 01 419;

POUR CES MOTIFS,

22-02-23-21 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : madame **Andrée Brosseau** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à octroyer le contrat relatif aux travaux d'affaiblissement préventifs du couvert de glace par forage, si jugé nécessaire suite au rapport d'expertise de pré-affaiblissement, sur les rivières Delisle et Rouge dans les municipalités des Coteaux et de Coteau-du-Lac à la compagnie Hydro Météo pour un montant maximal de 39 436,43 \$, toutes taxes incluses;

d'affecter les sommes aux bassins suivants :

27 479,03 \$ (taxes incluses) au bassin 1 : Coteau-du-Lac (6,78 %), Les Coteaux (4,81 %), Saint-Clet (2,35 %), Saint-Polycarpe (41,37 %), Saint-Télesphore (11 %), Saint-Zotique (2,36 %), Sainte-Justine-de-Newton (31,34 %);

11 957,40 \$ (taxes incluses) au bassin 3 : Coteau-du-Lac (19 %), Saint-Clet (46,17 %), Saint-Lazare (11,65 %), Sainte-Justine-de-Newton (6,52 %) et Sainte-Marthe (16,67 %).

Proposition adoptée.

6.2.9.2 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU : POINTE-CAVAGNAL À VAUDREUIL-DORION ET HUDSON, COURS D'EAU SANS TOPONYME PRÈS DE LA RUE MARCEAU À NOTRE DAME-DE-L'ÎLE-PERROT ET BRANCHE 10 DU COURS D'EAU PONT-PIGEON À SAINT-POLYCARPE ET LA GESTION DES DÉBLAIS DU TRIBUTAIRE DU COURS D'EAU PAIEMENT À VAUDREUIL-DORION : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder aux travaux d'entretien du cours d'eau Pointe-Cavagnal à Vaudreuil-Dorion et Hudson, du cours d'eau sans toponyme près de la rue Marceau à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de la branche 10 du cours d'eau Pont-Pigeon à Saint-Polycarpe sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la gestion des déblais, suite à la réalisation de travaux d'entretien du tributaire du cours d'eau Paiement à Vaudreuil-Dorion en 2021;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS,

22-02-23-22 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Mylène Labre**
APPUYÉ PAR : monsieur **Guy Pilon** et résolu

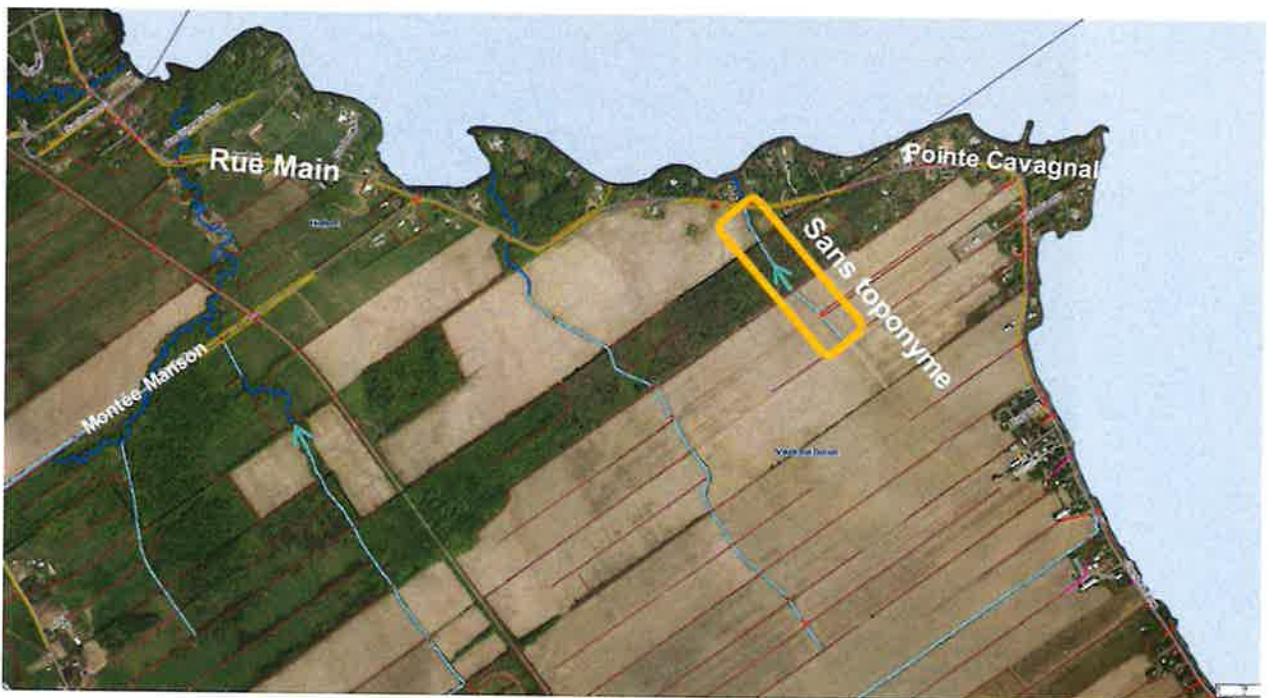
d'autoriser l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à **procéder** à des appels d'offres sur invitation pour les travaux d'entretien des cours d'eau :

- Cours d'eau Pointe-Cavagnal à Vaudreuil-Dorion et Hudson (Bassin 23 : Hudson : 17,97 % et Vaudreuil-Dorion : 82,03 %)

- Cours d'eau sans toponyme près de la rue Marceau à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Bassin 9 : Notre-Dame-de-l'Île-Perrot : 100 %)
- Branche 10 du cours d'eau Pont-Pigeon à Saint-Polycarpe (Bassin 1 : Coteau-du-Lac : 6,78 %, Les Coteaux : 4,81 %, Saint-Clet : 2,35 %, Saint-Polycarpe : 41,37 %, Saint-Télesphore : 11,00 %, Saint-Zotique : 2,36 % et Sainte-Justine-de-Newton : 31,34 %)

d'autoriser l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la gestion des déblais du tributaire du cours d'eau Paiement à Vaudreuil-Dorion (Bassin 17: Hudson 4,88 %, Saint-Lazare 67,56 % et Vaudreuil-Dorion 27,56 %).

Plan de localisation du cours d'eau Pointe-Cavagnal à Vaudreuil-Dorion et Hudson



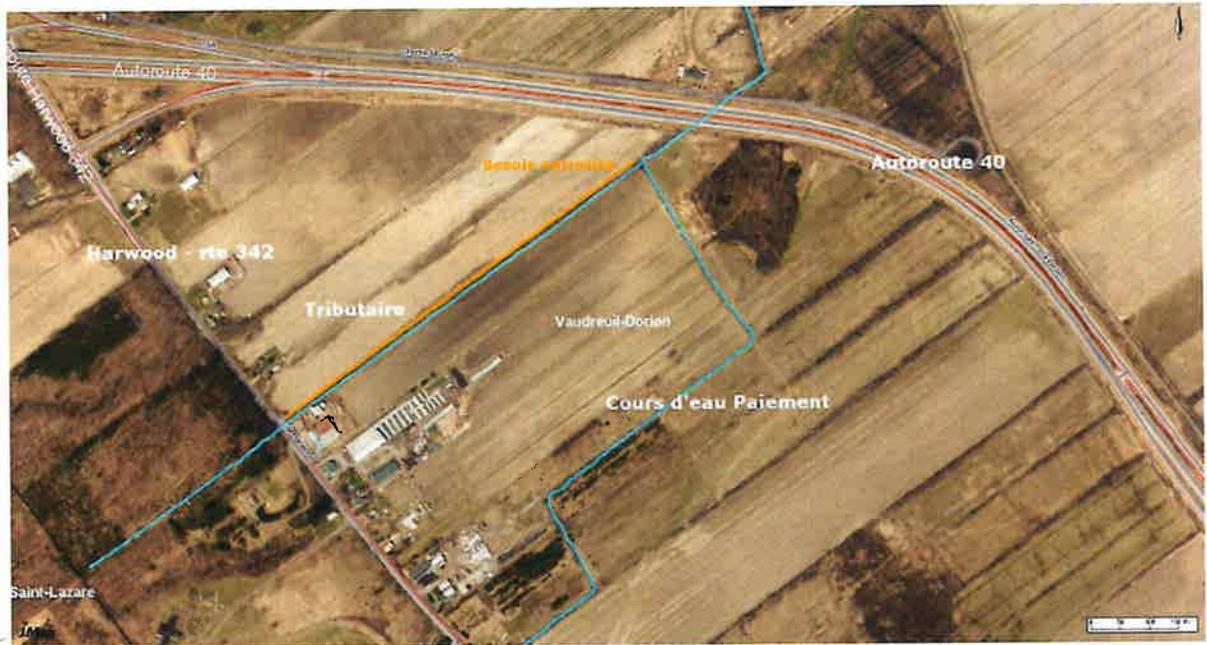
Plan de localisation – cours d'eau sans toponyme près de la rue Marceau à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot



Plan de localisation pour la branche 10 du cours d'eau Pont-Pigeon à Saint-Polycarpe



Tributaire cours d'eau Paiement à Vaudreuil-Dorion



Proposition adoptée.

6.2.9.3 DEMANDES D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU : 6E ET 7E RANG À SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON, BRANCHE 3 DU COURS D'EAU DAGENAI-BESNER (BELLE-PLAGE PETITE-RIVIÈRE) À VAUDREUIL-DORION, BRANCHE 8 DE LA RIVIÈRE À LA RAQUETTE À SAINTE-MARTHE; SAINT-HYACINTHE À SAINT-CLET ET COTEAU-DU-LAC ET SANS TOPONYME PRÈS DU 775 ROUTE LOTBINIÈRE À VAUDREUIL-DORION : AUTORISATION DE SIGNATURE



CONSIDÉRANT les articles 105 et 106 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT le nouveau régime d'autorisation de la Loi modifiant la *Loi sur la qualité de l'environnement* en vigueur depuis le 23 mars 2018;

CONSIDÉRANT le Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE) en vigueur depuis le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la table de l'eau recommandent de poursuivre les démarches nécessaires pour la réalisation de travaux d'entretien de ces cours d'eau sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges :

- 6^e Rang et 7^e Rang à Sainte-Justine-de-Newton
- Branche 3 du cours d'eau Dagenais-Besner à Vaudreuil-Dorion
- Branche 8 de la rivière à la Raquette à Sainte-Marthe
- Cours d'eau Saint-Hyacinthe à Coteau-du-Lac/Saint-Clet
- Cours d'eau sans toponyme près de 775 route Lotbinière à Vaudreuil-Dorion

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 460 02 419 pour réaliser des travaux sur ces cours d'eau;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation ministérielle ou une demande d'autorisation générale ou une déclaration de conformité doit être présentée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin de réaliser ces travaux;

POUR CES MOTIFS,

22-02-23-23 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Peter Zytynsky** et résolu

d'autoriser madame Élise Phoenix, agente d'intervention aux cours d'eau de la MRC, madame Stéphanie Lavergne, ingénieure aux cours d'eau de la MRC ou monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint de la MRC à **signer** les demandes d'autorisation et à répondre aux questions auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réalisation de travaux d'entretien sur les cours d'eau suivants :

- 6^e Rang et 7^e Rang à Sainte-Justine-de-Newton
- Branche 3 du cours d'eau Dagenais-Besner à Vaudreuil-Dorion
- Branche 8 de la rivière à la Raquette à Sainte-Marthe
- Cours d'eau Saint-Hyacinthe à Coteau-du-Lac et Saint-Clet
- Cours d'eau sans toponyme près du 775 route Lotbinière à Vaudreuil-Dorion

d'autoriser le paiement au ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques pour les frais administratifs de 102 \$, taxes incluses, relatif au dépôt d'une déclaration de conformité pour le cours d'eau 6^e Rang et 7^e Rang à Sainte-Justine-de-Newton (Bassin 1 : Coteau-du-Lac : 6,78 %, Les Coteaux : 4,81 %, Saint-Clet : 2,35 %, Saint-Polycarpe : 41,37 %, Saint-Télesphore : 11,00 %, Saint-Zotique : 2,36 % et Sainte-Justine-de-Newton : 31,34 %).

Plan de localisation de la branche 8 de la rivière à la Raquette à Sainte-Marthe



Plan de localisation du cours d'eau Saint-Hyacinthe à Saint-Clet et Coteau-du-Lac





Cours d'eau sans toponyme près du 775 route de Lotbinière (#22994), dans la ville de Vaudreuil-Dorion



Proposition adoptée.

6.2.9.4 PROJET INNEAUVATION, PHASE 2 DU PROJET DE LA RIVIÈRE QUINCHIEU : OCTROI D'UNE BANQUE DE 20 HEURES AU MONTANT DE 2 644,43 \$ TAXES INCLUSES À L'ATELIER SOCIAL POUR L'EXPERTISE D'UNE SOCIOLOGUE EN CO-CRÉATION POUR LES RENCONTRES DU PROJET DE L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT la signature de l'entente avec le programme Climat municipalités - Phase 2 volet 2 du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour le financement du projet InnEAUvation de 2021 à 2024 pour la phase 2 de la rivière Quinchien;

CONSIDÉRANT QUE l'expertise d'un sociologue est nécessaire pour conseiller les professionnels dans la démarche qui nécessite de nombreuses rencontres avec les municipalités, les citoyens et les organismes impliqués dans une démarche de concertation et de co-création, tel que prévu à l'entente avec Climat municipalités – Phase 2;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la table de l'eau du 3 février 2022 recommandent de mandater un sociologue pour une banque de 20 heures pour l'année 2022 afin de conseiller les rencontres du projet pilote InnEAUvation : phase 2 de la rivière Quinchien;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 46 07 419 provenant du financement du MELCC;

POUR CES MOTIFS,

22-02-23-24 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

de mandater la sociologue Aurélie Sierra de la firme l'Atelier social pour une banque de 20 heures au montant maximum de 2 644,43 \$ taxes incluses pour son expertise aux rencontres avec les parties prenantes du projet InnEAUvation pour l'année 2022, tel que décrit dans l'offre de services du 1^{er} février 2022.

Proposition adoptée.

6.2.9.5 REMPLACEMENT D'UNE SECTION DE CANALISATION DANS LE COURS D'EAU GRAVEL À RIGAUD : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la *Politique relative à la gestion des cours d'eau* en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges précisant que la décision d'autoriser des travaux d'aménagement relève exclusivement du pouvoir discrétionnaire de la MRC;

CONSIDÉRANT le Règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE pour émettre une autorisation pour l'installation de ponceaux totalisant plus de 15 mètres continus ou pour déplacer une portion de cours d'eau, qui est considéré comme aménager le cours d'eau, cette autorisation est conditionnelle à l'obtention d'une résolution du conseil de la MRC, comme stipulé à la réglementation régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC;

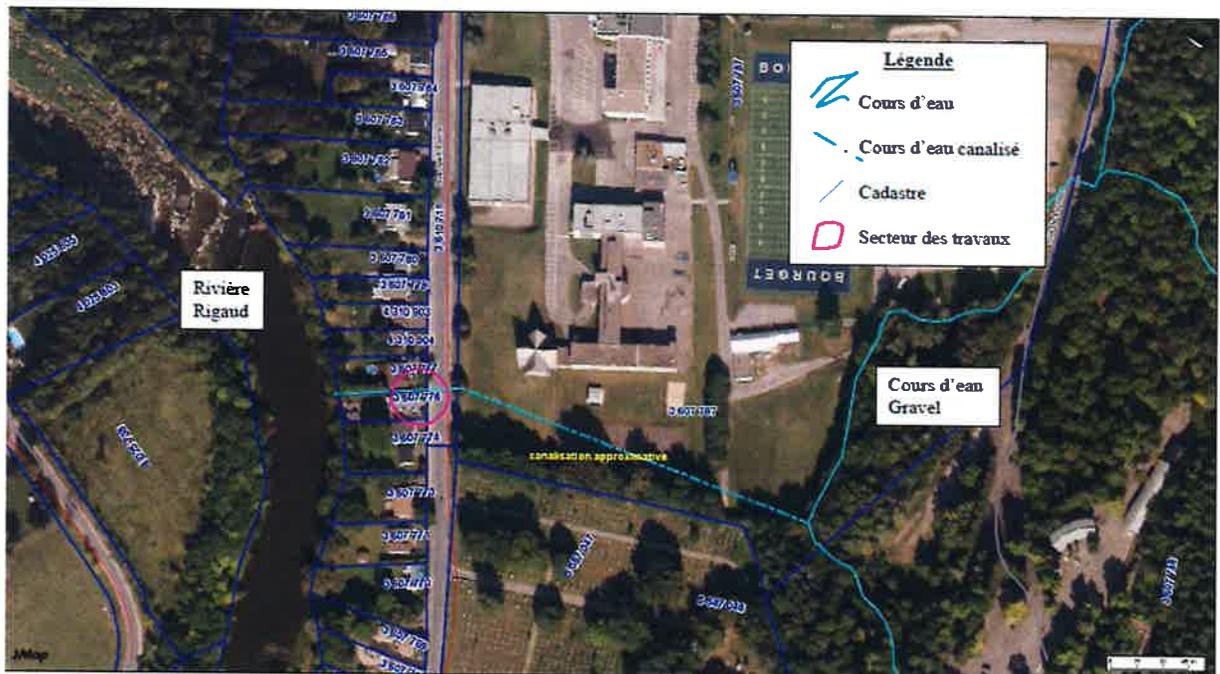
CONSIDÉRANT la demande de la Ville de Rigaud du 11 novembre 2020 pour effectuer des travaux dans le cours d'eau afin de remplacer une section d'une longueur de 27 mètres sur une canalisation existante dans le cours d'eau Gravel en milieu urbain à Rigaud;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation est jugée conforme à la réglementation régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC;

POUR CES MOTIFS,

22-02-23-25 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Marie-Claude Frigault**
APPUYÉ PAR : monsieur **Ghyslain Maheu** et résolu

d'autoriser la Ville de Rigaud à **procéder** au remplacement d'une section de 27 mètres de la canalisation dans le cours d'eau Gravel à Rigaud.



Proposition adoptée.

6.2.10 ÉCOCENTRE

6.2.10.1 APPEL D'OFFRES PUBLIC - RÉALISATION DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT À L'ÉCOCENTRE À VAUDREUIL-DORION : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'augmentation annuelle de l'achalandage, les quantités de matières reçues à l'écocentre, la nécessité d'améliorer la fluidité sur le site, de diminuer le temps d'attente et d'éviter la congestion occasionnée par la file d'attente sur la rue Henry-Ford;



CONSIDÉRANT la résolution 20-01-29-09 autorisant la MRC à procéder à l'agrandissement de l'écocentre;

CONSIDÉRANT la résolution 21-08-25-15 rejetant la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'agrandissement en raison de l'absence de compétition et que le prix soumis par l'unique soumissionnaire était plus élevé que l'estimation produite par la firme d'ingénierie;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Société de gestion des matières résiduelles de Vaudreuil-Soulanges lors de la rencontre tenue le 10 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE les sommes pour ce projet sont prévues au poste budgétaire 02 454 00 446;

POUR CES MOTIFS,

22-02-23-26 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : madame **Geneviève Lachance** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière de la MRC à **procéder** à un appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'agrandissement à l'écocentre à Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

6.2.10.2 OCTROI DE CONTRAT À LA FIRME LES SERVICES EXP INC. POUR LA MODIFICATION DES DOCUMENTS ET LE SUIVI DURANT LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOCENTRE À VAUDREUIL-DORION POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 3 000 \$ AVANT TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la résolution 20-01-29-09 autorisant la MRC à procéder à l'agrandissement de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que la MRC doit procéder à un appel d'offres public et qu'une modification des documents et un suivi durant le processus d'appel d'offres sont nécessaires;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme d'ingénierie Les Services EXP inc. en date du 13 janvier 2022;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Société de gestion des matières résiduelles de Vaudreuil-Soulanges lors de la rencontre tenue le 10 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE les sommes pour ce projet sont prévues au poste budgétaire 02 454 00 446;

POUR CES MOTIFS,

22-02-23-27 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Comeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Guy Pilon** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière de la MRC à **octroyer** un contrat à *Les Services EXP inc.* pour la modification des documents et le suivi durant le processus d'appel d'offres public pour un montant maximum de 3 000 \$ avant taxes et facturé sur une base horaire.

Proposition adoptée.



6.2.11 AVIS DE CONFORMITÉ

6.2.11.1 MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE - RÈGLEMENT NUMÉRO 180-2021 : APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 180-2021 de la Municipalité de Saint-Polycarpe a pour objet les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 180-2021 de la Municipalité de Saint-Polycarpe indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

22-02-23-28 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Mylène Labre**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

d'approuver le Règlement numéro 180-2021 de la Municipalité de Saint-Polycarpe et qu'il soit réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

de délivrer le certificat de conformité du règlement numéro 180-2021 de la Municipalité de Saint-Polycarpe.

Proposition adoptée.

6.2.12 OCTROI D'UN MANDAT AU MONTANT DE 7 819 \$ PLUS TAXES À LA FIRME IMPRIMERIE MULTIPLUS AFIN DE PROCÉDER À L'IMPRESSION DES RÉALISATIONS 2021 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE les Réalisations sont la plus belle carte de visite de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les Réalisations regroupent les accomplissements de la MRC et ses organismes (DEV, CACVS, ORHVS);

CONSIDÉRANT QUE les Réalisations sont distribuées à tous les ministères, aux MRC du Québec, aux organisations de la région, aux 23 municipalités du territoire de Vaudreuil-Soulanges et aux municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE le document est produit entièrement à l'interne;

CONSIDÉRANT QU'Imprimerie Multiplus est une entreprise locale et qu'elle offre le meilleur prix pour l'impression des Réalisations;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 130 00 349;

POUR CES MOTIFS,

22-02-23-29 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Chloe Hutchison**
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

d'autoriser un mandat au montant de 7 819 \$ plus taxes à la firme Imprimerie Multiplus afin de procéder à l'impression des Réalisations 2021.

Proposition adoptée.

6.2.13 DÉMOGRAPHIE - PUBLICATION DU NOUVEAU DÉCRET DE LA POPULATION QUÉBÉCOISE POUR 2022 : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.



6.2.14 RÉSOLUTION DE LA MRC DE COATICOOK - COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) - VOLET SERVICES POLICIERS SANTÉ CANADA – DIMINUTION DU NOMBRE DE PLANTS DE CANNABIS : APPUI

CONSIDÉRANT la résolution numéro CM2021-11-238 de la MRC de Coaticook, demandant à Santé Canada d'éviter la possibilité de certaines dérives en abaissant le nombre de plants pouvant être cultivés à des fins médicales et personnelles, suite à l'obtention d'un permis, afin de ne pas faciliter le crime organisé et d'autres effets pervers;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sécurité publique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'appuyer la résolution de la MRC de Coaticook;

POUR CES MOTIFS,

22-02-23-30 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Shawn Campbell**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'appuyer la MRC de Coaticook et de demander à Santé Canada d'éviter la possibilité de certaines dérives en abaissant le nombre de plants pouvant être cultivés à des fins médicales et personnelles, suite à l'obtention d'un permis, afin de ne pas faciliter le crime organisé et d'autres effets pervers ;

de transmettre copie de la présente résolution au député de Vaudreuil-Soulanges, monsieur Peter Schiefke, à la députée de Salaberry-Sûroit, madame Claude Debellefeuille et à la MRC de Coaticook.

Proposition adoptée.

6.2.15 RÉSOLUTIONS DES MRC DE PAPINEAU ET D'ABITIBI CONCERNANT LA LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL ET AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET LES OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DES MRC : DÉPÔT ET RENVOI POUR ÉTUDE À LA TABLE RÉGIONALE D'AMÉNAGEMENT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

6.2.16 COMMUNIQUÉ DU CN - NOMINATION DE MADAME TRACY ROBINSON AU POSTE DE PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

6.2.17 CONTRAT POUR LA SÉCURITÉ À LA CMR À G. O. SÉCURITÉ : AUTORISATION

ATTENDU les besoins en matière de sécurité à la CMR;

ATTENDU l'analyse du besoin au comité des ressources humaines;

ATTENDU l'autorisation du préfet à procéder à des dépenses d'urgence pour l'embauche d'une ressource temporaire afin d'aider la direction générale et son service du greffe;

POUR CES MOTIFS,

22-02-23-31 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Bernard Daoust** et résolu

d'autoriser la direction générale à **signer** un contrat avec la firme G.O. Sécurité selon les besoins de la CMR du 1^{er} mars 2022 au 31 décembre 2022, à un taux horaire de 26,30 \$, taxes en sus.

Proposition adoptée.



7. **COMMUNICATION**

8. **RESSOURCES HUMAINES**

8.1 **APPORT TEMPORAIRE AFIN D'AIDER LA DIRECTION GÉNÉRALE AU SERVICE DU GREFFE DE LA MRC : AUTORISATION**

ATTENDU les besoins urgents au service du greffe de la MRC;

ATTENDU le congé de maladie de la secrétaire de direction;

ATTENDU l'autorisation du préfet à procéder à des dépenses d'urgence pour l'embauche d'une ressource temporaire afin d'aider la direction générale et son service du greffe;

ATTENDU QUE la ressource, madame France D'Amour, a les connaissances et l'expérience pour venir en apport au service du greffe puisqu'elle a déjà été à l'emploi de la MRC à titre de greffière de la MRC et de la cour municipale;

POUR CES MOTIFS,

22-02-23-32 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Bernard Daoust** et résolu

d'autoriser l'embauche temporaire de madame France D'Amour pour assister la direction générale au service du greffe, selon un horaire flexible en fonction du taux horaire du poste de greffière de la MRC et de la cour municipale régionale 2022.

Proposition adoptée.

8.2 **OCTROI DE CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE POUR LE POSTE DE DIRECTEUR DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA GESTION TERRITORIALE RÉGIONALE À MONSIEUR JEAN BOURASSA, À COMPTER DU JEUDI 17 MARS 2022 : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général adjoint – Planification et dossiers métropolitains, monsieur Raymond Malo, occupant cette fonction, prendra sa retraite le 22 avril 2022;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation du candidat retenu;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation de la table des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

02 61000 141 – 55 %

02 69000 141 – 5 %

02 22200 141 – 5 %

02 29000 141 – 5 %

02 46000 141 – 10 %

02 40000 141 – 20 %

POUR CES MOTIFS,

22-02-23-33 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau** et résolu

d'octroyer un contrat à durée indéterminée à monsieur Jean Bourassa, à titre de directeur de l'aménagement et de la gestion territoriale régionale à compter du jeudi 17 mars 2022, selon la classe 1 et l'échelon 3 de la Politique de travail des employés cadres, et **d'autoriser** le directeur général ou le directeur général adjoint – Planification et dossiers métropolitains à signer le contrat de travail.

Proposition adoptée.



9. SÉCURITÉ

9.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, informe que le chèque de trop-perçu de la Sûreté du Québec a été reçu et qu'il a été envoyé à l'auditrice pour analyse et pour que soit complété le tableau pour le dégrèvement prévu en mars.

9.2 SÉCURITÉ INCENDIE

9.2.1 ADOPTION DU SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE FAISANT SUITE À L'ATTESTATION DE CONFORMITÉ DU PROJET DE SCHÉMA REÇUE DE LA MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE LE 8 DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT la résolution numéro 21-09-15-13 portant sur le projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie transmis à la ministre de la Sécurité publique en vue d'obtenir l'attestation de conformité de la ministre de la Sécurité publique en vertu de l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT QUE la ministre de la Sécurité publique a transmis le 8 décembre 2021 l'attestation de conformité du projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'un avis a été donné le 16 décembre 2021, par monsieur Guy-Lin Beaudoin, secrétaire-trésorier de la MRC, que suite à l'attestation de conformité reçue en date du 8 décembre 2021 par la ministre de la Sécurité publique et conformément à l'article 23 de la *Loi sur la sécurité incendie*, qu'à la séance du conseil du 26 janvier 2022, il serait proposé l'adoption du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie, avec dispense de lecture;

CONSIDÉRANT Qu'à la séance du conseil du 26 janvier 2022, il fut convenu de reporter l'adoption du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie à la séance du conseil du 23 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC, en vertu de l'article 23 de la *Loi sur la sécurité incendie*, doit adopter le schéma sans modification suivant la réception de l'attestation de conformité signée par la ministre de la Sécurité publique;

POUR CES MOTIFS,

22-02-23-34 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Comeau**
APPUYÉ PAR : madame **Mylène Labre** et résolu

d'adopter le projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie sans modification et de fixer son entrée en vigueur à la date du 7 mars 2022.

Proposition adoptée.

9.3 SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

10. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.



11. ENVIRONNEMENT

11.1 COURS D'EAU

11.1.1 RAPPORT D'EXPERTISE EXTERNE AFIN DE DÉTERMINER LE STATUT D'ÉCOULEMENT POUR LA BRANCHE 7 DE LA RIVIÈRE À LA RAQUETTE AU SENS DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

11.1.2 BILAN 2021 DE NATURE-ACTION QUÉBEC DU PROJET D'AMÉLIORATION DE LA BIODIVERSITÉ DE LA RIVIÈRE DELISLE ET PROJET DE RÉTENTION DES SOLS : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

11.1.3 PROJET DE TRANSFERT DE CONNAISSANCES SUR LES BONNES PRATIQUES D'AMÉNAGEMENT ET DE VALORISATION DES COULÉES AGRICOLES DE L'UPA MONTÉRÉGIE : APPUI

CONSIDÉRANT QUE les Fédérations de l'UPA du Centre-du-Québec, de l'Estrie et de la Montérégie ont déposé une demande de financement au Programme Prime-Vert 2018-2023 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) pour le projet intitulé : « Transfert de connaissance sur les bonnes pratiques d'aménagement et de valorisation des coulées agricoles »;

CONSIDÉRANT QUE le projet précité, d'une durée de trois ans, vise le transfert de connaissance sur les bonnes pratiques d'aménagement et de valorisation des coulées agricoles aux producteurs agricoles, conseillers agricoles et autres intervenants locaux afin de valoriser les espaces moins propices à la mise en culture et permettrait d'améliorer la biodiversité et la gestion de l'eau, ainsi que de mettre en valeur, par des pratiques d'aménagement bénéfiques, les coulées agricoles ainsi que les milieux et éléments d'intérêts écologiques;

CONSIDÉRANT les deux objectifs principaux du projet précité qui sont l'augmentation des superficies agricoles aménagées favorablement à la biodiversité ainsi que de produire et de diffuser des outils relatifs à l'aménagement et à la valorisation de différents types de coulées agricoles utilisables à l'échelle de la province du Québec;

CONSIDÉRANT les cinq objectifs spécifiques du projet précité qui sont de réaliser l'aménagement de coulées agricoles dans chacune des régions administratives ciblées par ledit projet, d'organiser des visites de sites de coulées agricoles aménagées à l'intention des producteurs agricoles et autres partenaires régionaux, de concevoir un guide décisionnel des différents types d'aménagements possibles des coulées agricoles, de rédiger des fiches techniques faisant la promotion de différents types d'aménagements des coulées agricoles et de produire des capsules vidéo;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux objectifs de plusieurs projets et politiques de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, dont le Plan de développement de la zone agricole, de la Politique de l'arbre et des boisés et du projet de rétention des sols agricoles;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 21-11-460 de la MRC des Maskoutains qui demande l'appui du projet par d'autres MRC;

CONSIDÉRANT QUE la table de l'eau du 3 février 2022 recommande l'appui au dépôt de ce projet de l'UPA Montérégie;

POUR CES MOTIFS,

22-02-23-35 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : madame **Geneviève Lachance** et résolu



d'appuyer le projet des Fédérations de l'UPA du Centre-du-Québec, de l'Estrie et de la Montérégie intitulé « Transfert de connaissance sur les bonnes pratiques d'aménagement et de valorisation des coulées agricoles » déposé au Programme Prime-Vert 2018-2023 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;

de transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération de l'UPA de la Montérégie ainsi qu'à la MRC des Maskoutains pour suivi.

Proposition adoptée.

11.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

11.3 ÉCOCENTRES

Aucun sujet traité.

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

12.1.1 DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE POUR L'UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE UNE PARTIE DES LOTS NUMÉRO 3 504 056, 3 504 100, 3 504 113, 3 504 131, 3 504 154, 3 504 080, 6 306 680 ET 3 504 380 DE LA VILLE DE SAINT-LAZARE AFIN D'IMPLANTER UNE NOUVELLE CONDUITE DE REFOULEMENT : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT la demande d'avis de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) à la MRC pour le dossier numéro 435348 concernant la demande de la Ville de Saint-Lazare pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture une partie des lots numéro 3 504 056, 3 504 100, 3 504 113, 3 504 131, 3 504 154, 3 504 080, 6 306 680 et 3 504 380 afin d'implanter une nouvelle conduite de refoulement pour augmenter la capacité du poste de pompage Bédard;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ demande à la MRC l'obtention d'une recommandation sous forme de résolution concernant le dossier numéro 435348 relatif à la demande de la Municipalité de Saint-Lazare, et ce, en vertu de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA);

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10-380-21 de la Ville de Saint-Lazare relative à une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) pour une partie des lots numéro 3 504 056, 3 504 100, 3 504 113, 3 504 131, 3 504 154, 3 504 080, 6 306 680 et 3 504 380;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation de la Ville de Saint-Lazare telle que déposée à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé;

POUR CES MOTIFS,

22-02-23-36 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Guy Pilon** et résolu

que la MRC appuie la demande d'autorisation présentée à la CPTAQ pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture une partie du lot numéro 3 504 056, 3 504 100, 3 504 113, 3 504 131, 3 504 154, 3 504 080, 6 306 680 et 3 504 380 afin d'implanter une nouvelle conduite de refoulement pour augmenter la capacité du poste de pompage Bédard.



de transmettre copie de la présente résolution à la CPTAQ ainsi qu'à la Ville de Saint-Lazare.

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à **signer** tout document afférent.

Proposition adoptée.

12.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

Aucun sujet traité.

13. DÉVELOPPEMENT

13.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

13.1.1 PROJET DE MISE EN MARCHÉ RÉGIONALE PAR LA CRÉATION D'UN « HUB ALIMENTAIRE » POUR LES PRODUCTEURS DE PROXIMITÉ DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : RAPPORT FINAL DU PROJET FINANCÉ PAR LA CMM : ADOPTION

CONSIDÉRANT les orientations du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC qui prévoient, dans une perspective de complémentarité avec l'agriculture traditionnelle, l'appui des initiatives de diversification des produits, pratiques et méthodes de commercialisation;

CONSIDÉRANT les actions 13 et 15 du plan d'action du PDZA qui visent respectivement à améliorer la visibilité des produits agricoles de la MRC auprès de la population et des restaurateurs et à développer une stratégie agroalimentaire sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les démarches du comité consultatif sectoriel agroalimentaire de Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV) afin d'identifier les enjeux des producteurs de proximité de la MRC ont mené à la recommandation de créer un « Hub alimentaire »;

CONSIDÉRANT QUE le projet de « Hub alimentaire » du DEV Vaudreuil-Soulanges vise à regrouper les productions de divers producteurs locaux afin de réaliser une mise en marché régionale, à mettre en valeur les produits locaux, à transformer les invendus et à collaborer avec les initiatives de sécurité alimentaire;

CONSIDÉRANT le soutien du Programme de développement des activités agricoles et du secteur bioalimentaire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) dont la convention signée par la MRC le 11 février 2021 prévoit une aide financière de 56 000 \$ suite à un appel de projets favorisant la relance et la résilience des activités du système bioalimentaire sur le territoire métropolitain dans le contexte de la crise de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été réalisé par l'entremise de DEV Vaudreuil-Soulanges, de son comité agri-ago et avec la collaboration de divers acteurs du milieu;

CONSIDÉRANT l'engagement de la MRC de produire un rapport final et une fiche synthèse;

POUR CES MOTIFS,

22-02-23-37 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**
APPUYÉ PAR : monsieur **Peter Zytynsky** et résolu

d'adopter le rapport final et la fiche synthèse du projet de « mise en marché régionale par la création d'un « Hub alimentaire » pour les producteurs de proximité de la MRC de Vaudreuil-Soulanges » et d'autoriser DEV à transmettre ces documents et toute information demandée par la CMM afin de compléter les obligations de la MRC et recevoir les sommes de la subvention.

Proposition adoptée.



13.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

13.2.1 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ / VOLET 2 – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2021 : ADOPTION

CONSIDÉRANT l'entente au montant de 1 454 202 \$ conclue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) relative au Fonds régions et ruralité (FRR) — volet 2 pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT le respect par la MRC de Vaudreuil-Soulanges des règles et des modalités d'attribution de l'aide par le MAMH pour la mise en œuvre du FRR à la suite de l'adoption des Priorités d'intervention, de la « Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration de la qualité de vie des milieux » et de la « Politique de soutien aux entreprises »;

CONSIDÉRANT le devoir de la MRC de rédiger à l'intention de ses municipalités et de ses citoyens un rapport annuel d'activités faisant état des informations exigées dans le cadre du protocole d'entente FRR;

CONSIDÉRANT l'obligation de la MRC de le transmettre au MAMH aux fins d'évaluation de son programme;

POUR CES MOTIFS,

22-02-23-38 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Julie Lemieux**
APPUYÉ PAR : madame **Mylène Labre** et résolu

d'adopter le *Rapport annuel d'activités 2021* et la liste des engagements du FRR, de le rendre disponible sur le site internet de la MRC et de le transmettre au MAMH.

Proposition adoptée.

13.2.2 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 2 - MISE EN OEUVRE 2022-2023 – PRIORITÉS D'INTERVENTION RÉGIONALE ET POLITIQUE DE SOUTIEN : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'entente conclue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) - volet 2;

CONSIDÉRANT QUE le FRR permet à la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'affecter des montants au financement de toute mesure de développement local et régional, notamment sur les objets suivants :

- La réalisation des mandats de la MRC au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
- Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre);
- La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;
- La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;
- L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du gouvernement;
- Le soutien au développement rural.

CONSIDÉRANT le devoir de la MRC d'identifier ses « priorités d'interventions régionales » et de les rendre disponibles sur son site internet;



CONSIDÉRANT le devoir de la MRC d'établir une « Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie » (Fonds de développement des communautés) ainsi qu'une « Politique de soutien aux entreprises » (offre de services de DEV Vaudreuil-Soulanges) et de les rendre disponibles sur son site Web;

POUR CES MOTIFS,

22-02-23-39 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Julie Lemieux**
APPUYÉ PAR : madame **Geneviève Lachance** et résolu

d'adopter dans le cadre du FRR 2022-2023 les « Priorités d'interventions régionales », la « Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie » et la « Politique de soutien aux entreprises »;

de déposer ces informations sur le site internet de la MRC et de transmettre une copie au MAMH à titre informatif.

Proposition adoptée.

13.2.3 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 2 – MISE EN ŒUVRE 2022-2023 – RÉPARTITION DE LA CONTRIBUTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) AU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'entente 2020-2025 conclue avec le MAMH dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 2;

CONSIDÉRANT QUE le FRR permet à la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'affecter en 2022-2023 une somme de 1 454 202 \$ au financement de toute mesure de développement local et régional répondant aux priorités d'interventions régionales qu'elle a identifiées;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 156 133 \$ de l'enveloppe FRR 2021-2022 n'a pas été engagée et peut être utilisée dans le cadre du financement des initiatives 2022-2023;

CONSIDÉRANT le devoir de la MRC d'engager cette somme pour l'exercice financier ayant débuté le 1er avril 2022 et qui prendra fin le 31 mars 2023;

POUR CES MOTIFS,

22-02-23-40 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : madame **Chloe Hutchison** et résolu

d'approuver l'affectation suivante des sommes du FRR 2022-2023 :

	Organisation	Titre du projet	Montant octroyé
1	Développement Vaudreuil-Soulanges	<i>Soutien à sa mission de développement local, incluant ;</i> <ul style="list-style-type: none">• <i>l'entrepreneuriat et l'économie sociale;</i>• <i>le soutien à l'innovation touristique ;</i>• <i>la promotion des attraits touristiques;</i>• <i>le soutien aux navettes fluviales régionales.</i>	880 000 \$
2	Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges	<i>Fonds pour projet structurant (Fonds pour la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer la qualité des milieux de vie et fonds disponibles pour des projets de coconstruction)</i>	100 000 \$
4	Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges	<i>Fonds disponibles au conseil pour soutenir les projets structurants</i>	630 335 \$
TOTAL DES PROJETS ACCEPTÉS			1 610 335 \$

Proposition adoptée.



13.2.4 PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION (MIFI) : AUTORISATION DE DÉPÔT DU PLAN D'ACTION 2022-2024

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'appui aux collectivités (PAC) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) lequel vise la mise en place de conditions propices à une intégration réussie et à une pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles de même que l'engagement de ces dernières à s'intégrer et à participer à la vie collective;

CONSIDÉRANT l'entente conclue entre la MRC et le MIFI pour l'élaboration d'un plan d'action régional en matière d'intégration des personnes immigrantes et sa mise en œuvre dans le cadre du PAC pour la période 2020-2023, telle qu'autorisée par la résolution CA 20-12-09-18;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action régional en matière d'intégration des personnes immigrantes a été élaboré en concertation avec le Comité en relations interculturelles de Vaudreuil-Soulanges (CRIVS);

CONSIDÉRANT QUE la Table territoriale de développement social a recommandé au conseil de la MRC d'autoriser le dépôt du plan d'action au MIFI aux fins d'approbation à l'occasion de sa rencontre du 23 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'une fois le plan d'action approuvé par le MIFI, une autorisation de financement sera soumise au conseil de la MRC pour la signature d'une entente pour sa mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE les actions proposées au plan d'action totalisent 50 000 \$, soit 25 000 \$ en contribution du MIFI et 25 000 \$ en contribution de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au fonds PDSD, poste budgétaire 02 590 01 447;

POUR CES MOTIFS,

22-02-23-41 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Julie Lemieux**
APPUYÉ PAR : madame **Geneviève Lachance** et résolu

d'autoriser le dépôt du plan d'action régional en matière d'intégration des personnes immigrantes 2022-2024 au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec (MIFI).

Proposition adoptée.

13.2.5 FONDS D'URGENCE ET DE RELANCE COVID-19 – BESOINS COMMUNAUTAIRES ET SOUTIEN AUX ENTREPRISES : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

14. HABITATION

14.1 BUDGET 2022 DATÉ DU 29 NOVEMBRE 2021 POUR L'EXPLOITATION COURANTE DE L'OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION DE VAUDREUIL-SOULANGES (ORHVS) ET LE RAM (REMPLACEMENT, AMÉLIORATION ET MODERNISATION) : APPROBATION

CONSIDÉRANT la nécessité que le budget initial 2022 de la Société d'habitation du Québec (SHQ) se rapportant à l'exploitation courante de l'Office régional d'habitation de Vaudreuil-Soulanges (ORHVS) et le RAM (Remplacement, Amélioration et Modernisation) soit approuvé par la MRC de Vaudreuil-Soulanges en vertu de l'application de sa déclaration de compétences en logement social et abordable;



POUR CE MOTIF,

22-02-23-42 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : madame **Chloe Hutchison** et résolu

d'approuver le budget initial de la SHQ 2022 se rapportant à l'exploitation de l'ORHVS et les RAM-PPI daté du 29 novembre 2021.

Proposition adoptée.

15. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Aucun sujet traité.

16. TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE SUD

Messieurs Patrick Bousez, préfet, Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Pierre Séguin, maire de la ville de L'Île-Perrot ainsi que madame Chloe Hutchison, mairesse de la ville d'Hudson font un retour sur divers dossiers dont le Comité du Patrimoine, le Règlement de contrôle intérimaire (RCI) à être adopté le 24 mars prochain par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), la dette en transport à être répartie entre les villes de la CMM ainsi qu'EXO et son financement.

Jugement de la Commission municipale du Québec (dossier CMQ-68319-001 | 31884-22) concernant la conformité du schéma d'aménagement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges vis-à-vis le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)

Madame Hélène Doyon, consultante et M^e Yannick Tanguay, avocat, ont fait la présentation du jugement et de ses répercussions potentielles sur les schémas d'aménagement et le processus de révision du PMAD aux membres de la TPECS.

Le jugement donne raison à la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Il invalide la position de la CMM qui estimait que le schéma de la MRC contrevenait aux critères 1.2.2 et 1.3.1 du PMAD.

Considérant que la CMM a 30 jours suivant la date du jugement (7 février 2022) pour demander une révision judiciaire et considérant que l'administration de la CMM n'a pas informé ses propres instances (le CE et le CA), les membres de la TPECS ont convenu de transmettre aux cabinets des 4 autres secteurs de la CMM, par le biais d'une lettre signée par le président de la table, le jugement de la CMQ, et de les inviter à en prendre connaissance.

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, informe les maires et mairesses que le secrétariat de la CMM nous a fait parvenir aujourd'hui le 23 février 2022, ledit certificat de conformité.

Règlement de contrôle intérimaire milieux humides et hydriques d'intérêt métropolitain.

La CMM a déposé au comité exécutif, le 17 février dernier, un projet de règlement de contrôle intérimaire, pour adoption par le conseil d'administration le 24 février. Après une levée de boucliers il n'y aura pas d'adoption du règlement à la réunion du 24 février. Cette façon de faire (délai beaucoup trop court, pas de concertation et de collaboration au préalable, etc.) a été vivement critiquée par le représentant de la Couronne-Sud. En réponse, la CMM prévoit revenir à la charge avec le RCI à une séance extraordinaire du conseil prévue le 24 mars prochain.

Dans l'intervalle, la table, dans le but de préparer un positionnement consensuel, pourrait recueillir les points de vue des professionnels de l'aménagement de son territoire, sonder les 4 autres secteurs et analyser certains éléments comme la pertinence d'adopter un RCI par rapport au problème visé, évaluer les autres options, etc.

Nous ne voulons pas de deux régimes juridiques relatifs aux milieux humides et hydriques, d'autant plus que nous devons les MRC déposer nos plans d'ici la fin juin 2022. Dossier à suivre...

Relance de la campagne de la CMM concernant le bannissement des sacs de plastique



Les membres de la TPECS ont convenu de faire un coup de sonde auprès des membres de la Couronne-Sud afin d'avoir une idée du nombre de municipalités qui prévoient ou ont déjà adopté un règlement interdisant complètement les sacs de plastique à usage unique sur leur territoire.

Commission de la culture et du patrimoine de la CMM

Madame Hutchison aborde l'amorce du mandat visant à élaborer un projet de plan métropolitain sur la culture et le patrimoine. La représentante de la Couronne-Sud soulève des enjeux et des questionnements. Un comité de travail Couronne-Sud pourrait être créé. Une occasion se présente afin que la Couronne-Sud propose sa vision du rôle et des responsabilités de la CMM en ce domaine, incluant la culture. Madame Hutchison n'a pas senti l'ouverture de la CMM à cet effet.

17. TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE

Monsieur Beaudoin revient sur la présentation de M. Réjean Prince du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) relative au bilan par le ministère de l'atteinte des objectifs des PDZA adoptés par les MRC en Montérégie. La MRC de Vaudreuil-Soulanges arrive première dans la CMM pour l'atteinte des objectifs et est deuxième en Montérégie. M. Beaudoin souligne qu'il y a lieu de regarder les bons coups réalisés ailleurs et de s'en inspirer lors de la révision du PDZA.

18. CULTURE

18.1 ÉTATS FINANCIERS 2021 DU CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES (CACVS) : DÉPÔT

Monsieur François Pleau, président du conseil d'administration du CACVS, procède au dépôt du document.

19. AFFAIRES NOUVELLES

Monsieur Yvon Chiasson, maire de la municipalité de Saint-Zotique, informe qu'une invitation sera envoyée aux municipalités pour participer au premier atelier de projet d'Alliance Vaudreuil-Soulanges concernant les problématiques hydrologiques de notre territoire.

Les ateliers seront sous forme de webinaires et en 2 parties, soit les 15 mars et 18 mars de 9 h à 12 (une personne par municipalité). Ce premier de 4 ateliers, en collaboration avec Réseau québécois sur les eaux souterraines, l'Université du Québec à Montréal et l'Université de Sherbrooke est offert gratuitement.

20. RAPPORT DES ÉLUS

Monsieur Patrick Bousez, préfet, invite les élus à la formation organisée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) sur le rôle des élus.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucune question n'a été reçue par les citoyens.

Monsieur Patrick Bousez, préfet, rappelle que les citoyens qui ont des questions peuvent les adresser à madame Natacha Cadieux à l'adresse ncadieux@mrcvs.ca.



22. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

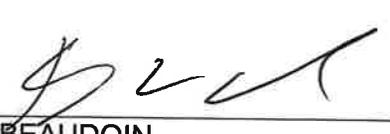
22-02-23-43 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

que la séance **soit levée** à 21 h 23.

Proposition adoptée.



PATRICK BOUSEZ
Préfet



GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et greffier-trésorier